

CD2



Le personnel oublié

Ufap.mdm40@gmail.com

Mont de marsan, le 29 Janvier 2024

Ne pas se manifester ne signifie pas que tout va bien !!!

Il est vrai que nous avons tendance à oublier ce bâtiment habituellement calme, tenu par une vingtaine d'agents et qui malheureusement rencontre les mêmes difficultés que leurs homologues la MA1.

Détenus difficiles, rappel des agents, service en mode dégradé...

Le 27 janvier dernier, le gradé ainsi que les agents du CD2 ont dû maîtriser le détenu S, qui s'était encore une fois fait négativement remarquer.

Intervention qui ne se déroulera pas sans mal, et qui s'est soldée par un agent blessé.

Insultes, menaces, agression sur personne détenue, agression sur personnel, dégradation, voilà le palmarès de monsieur S sur le CD2.

Pour rappel : Il a été libéré du quartier disciplinaire après avoir purgé une peine de 8 jours pour avoir agressé l'un de nos collègues, sanction somme toute bien légère au vu des faits.

Sans oublier cet incident du 10 Janvier, où il a menacé l'agent de le planter avec un stylo...

Madame la directrice allons-nous attendre qu'il y ait un drame pour prendre une décision concernant cette personne détenue ?

Le bureau local Ufap unsa Justice Mont de marsan félicite les agents pour leur professionnalisme dans la gestion de cette personne détenue

Le bureau local Ufap unsa Justice Mont de marsan souhaite un bon rétablissement à notre collègue blessé et l'accompagnera dans ses démarches à venir.

Le bureau local Ufap unsa Justice Mont de marsan exige une sanction exemplaire pour la personne détenue S, et demande son transfert dans une structure plus adaptée à son comportement.

Le secrétaire local

BORDIN Loïc